EURO-MÉTROPOLE DE METZ
MAISON DE LA MÉTROPOLE ▪ 1 Place du Parlement de Metz ▪ CS 30353 ▪ 57011 METZ CEDEX 1
T. 03 87 20 10 00 ▪ F. 03 57 88 32 68 ▪ eurometropolemetz.eu

Nombre de membres élus au Bureau : 55	*Membres en fonction : 55*	*Membres présents : 45*	*Absent(s) excusé(s) : 10*	*Absent(s) : 0*	*Pouvoir(s) : 1*

Date de convocation : 15 septembre 2026

Vote(s) pour : 46
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 21 septembre 2026,
Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de l'Euro-Métropole de Metz, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.
Secrétaire de séance : Damien PARMENTIER.

Point n°2026-09-21-BD-54 :
ESITC, rue Marconi à Metz : conclusion d'un bail emphytéotique au profit de l'ESITC pour la gestion et l'entretien de ses locaux d'enseignement.

Rapporteur : Monsieur Roger PEULTIER

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
VU la délibération du Conseil métropolitain du 16 avril 2026 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU l'avis du service des Domaines en date du 15 septembre 2026,
CONSIDERANT la volonté d'offrir un cadre juridique plus sécurisé et pérenne à l'Ecole Supérieur d'Ingénieurs des Travaux de la Construction de Metz (ESITC), bénéficiant jusqu'à présent d'une mise à disposition précaire et révocable,
CONSIDERANT l'attachement de l'Euro-Métropole de Metz au développement et à l'ancrage de l'Ecole sur son territoire,
CONSIDERANT la mission de service public et la qualification d'Établissement d'Enseignement Supérieur Privé d'Intérêt Général (EESPIG) de l'ESITC,
CONSIDERANT la contribution de l'ESITC à l'attractivité du territoire métropolitain et afin de renforcer le soutien de l'Euro-Métropole de Metz au développement de l'enseignement supérieur sur son territoire,

APPROUVE la conclusion d'un bail emphytéotique administratif d'une durée de 25 années, à compter du 1er octobre 2026, au profit de l'ESITC portant sur la mise à disposition et la constitution de droits réels sur six parcelles cadastrées section CN n° 200, 204, 211, 212, 213 et 215, sises rue Marconi à Metz et d'une surface totale de 51 a 75 ca,
FIXE le canon emphytéotique à un euro symbolique par an, soit un total de 25 € payables en une fois à la signature du bail,
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à mettre au point et à signer le bail emphytéotique administratif et ses avenants éventuels, ainsi que tout document s'y rapportant et permettant la gestion et l'entretien des locaux d'enseignement par l'ESITC, et de laisser à charge de l'ESITC l'ensemble des frais y relatifs.

nnr bp

Metz, le 22 septembre 2026

Le Secrétaire de séance

Damien PARMENTIER
Directeur Général des Services

Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale

Marjorie MAFFERT-PELLAT

PLAN DE SITUATION

ESITC - Rue Marconi à METZ

Périmètre du bail emphytéotique administratif

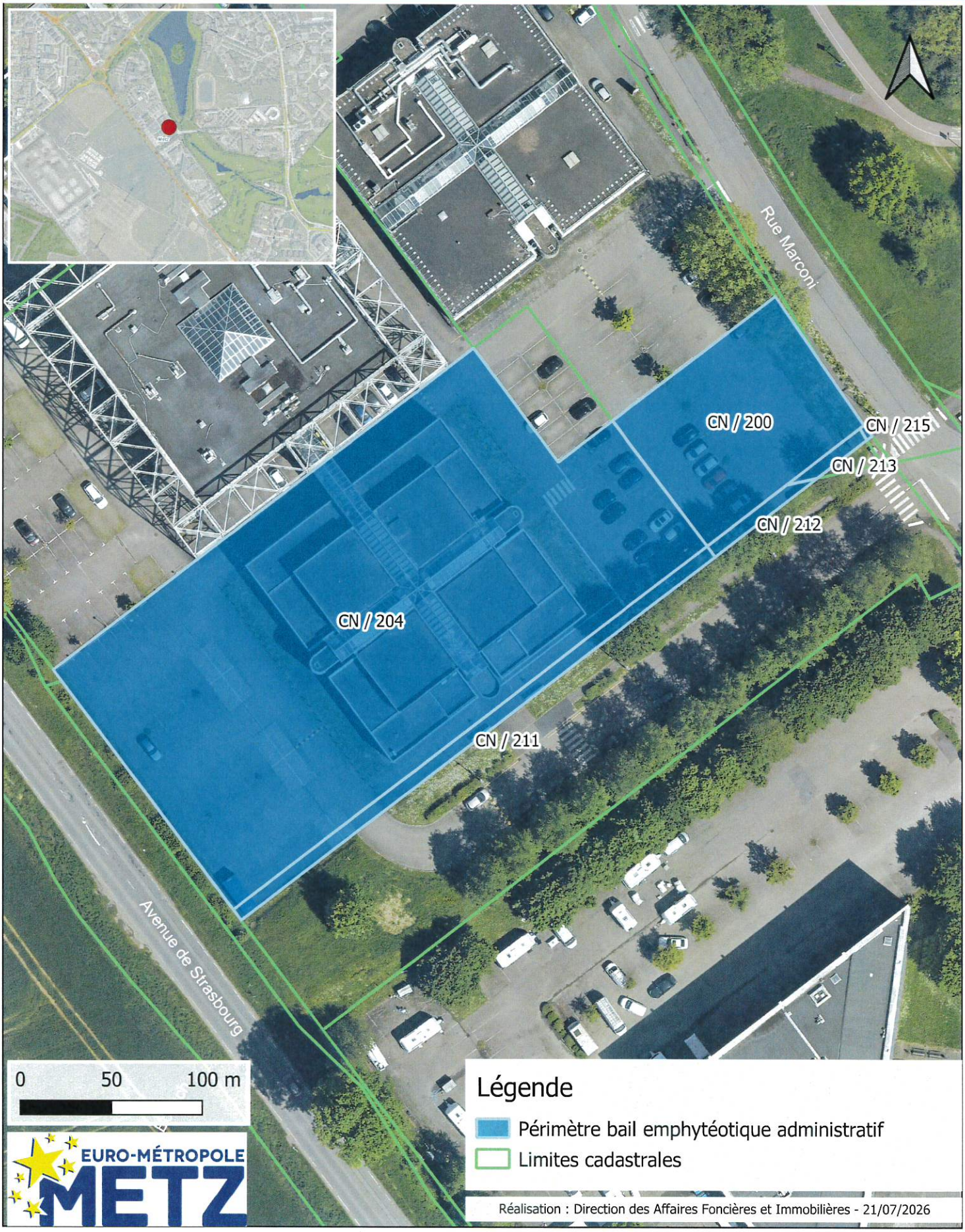

Réalisation : Direction des Affaires Foncières et Immobilières - 21/07/2026

IXBUS®

Résumé de l'acte
057-200039865-20260921-2026-09-BD54-DE

Numéro de l'acte :	2026-09-BD54
Date de décision :	lundi 21 septembre 2026
Nature de l'acte :	DE
Objet :	ESITC, rue Marconi à Metz : conclusion d'un bail emphytéotique au profit de l'ESITC pour la gestion et l'entretien de ses locaux d'enseignement.
Classification :	3.5 - Autres actes de gestion du domaine public
Rédacteur :	Catherine DELLES
AR reçu le :	23/09/2026
Numéro AR :	057-200039865-20260921-2026-09-BD54-DE
Document principal :	99_DE-54.pdf

Historique :

23/09/26 15:53	En cours de création	
23/09/26 15:53	En préparation	Catherine DELLES
23/09/26 16:21	Reçu	Catherine DELLES
23/09/26 16:24	En cours de transmission	
23/09/26 16:25	Transmis en Préfecture	
23/09/26 16:35	Accusé de réception reçu	